

COMMISSION FORMATION DU 3 FEVRIER 2016

DU C.E. P.P.P. Magasins PIMKIE

Participant.es :

- Maley UPRAVAN FO Présidente
- Noëlle MAZAUD Elue CFDT
- Christelle DELFORTRIE CGT
- Sandra MORIN CGT

- Nathalie COUPPE Service Formation, invitée.

Absentes excusées :

- Sandra GAUTIER FO
- Marie-Annick BALCON CFDT
- Myriam BOUZAR CFE-CGC
- Jocelyne PELLETIER CFR-CGC

La commission s'est réunie le 3 février 2016 au sujet du plan prévisionnel de formation 2016

QUESTIONS / OBSERVATIONS DE LA COMMISSION FORMATION

Discussion sur les nouvelles obligations de consultation du CE et des incidences éventuelles en matière de formation ?

Le service formation indique que pour ce qui le concerne le plan prévisionnel de formation N + 1 sera toujours présenté en décembre, le bilan prévisionnel des réalisés de l'année en cours en septembre, ainsi que les orientations générales de la formation et le bilan de l'année N-1.

.

Et suggère d'anticiper en conséquence les réunions de la commission formation.

Sur le Compte Personnel de Formation

S'agissant d'une démarche personnelle, il est débattu du rôle d'information de l'entreprise. Il s'avère peut être davantage du ressort de la commission formation de travailler sur le sujet et d'envisager à terme d'être le relais des salariés sur le sujet.

CPF (Compte Personnel de Formation)

Les salariés doivent s'inscrire sur **www.moncompteformation.gouv.fr** ; doté de leur numéro de sécurité sociale. Ils retrouveront leur solde anciennement « DIF » qui se bonifiera de 25 heures par an tout en étant plafonné cependant à 150 heures.

Le CPF ne pouvant se mobiliser que pour une formation qualifiante, diplômante, il doit être associé à d'autres dispositifs.

La Présidente du CE s'était engagée lors du CE du 22 septembre 2015, à mettre en place un flyer mais qu'en est il à ce jour ? A suivre.

Comment la direction va s'assurer de respecter son obligation de formation avec désormais la menace de pénalité ?

Pour rappel l'entreprise devra justifier de remplir tous les 6 ans, au moins 3 critères des 4 suivants pour chacun de ses salariés :

- Pendant 6 ans le salarié devra avoir bénéficié de 3 Entretiens Professionnels (soit 1 tous les 2 ans)
Sur cette même période, chaque salarié devra au minimum :
- Avoir bénéficié d'une action de formation (pour acquérir un savoir faire)
- Avoir obtenu une évolution salariale (individuel ou général cela n'est pas précisé)
- Avoir suivi une VAE ou un des éléments de certifications.

Le service formation est sur le point de mettre en place un nouveau logiciel qui lui permettra de suivre le profil de chaque salarié (en réseau avec SAP).

Il sera alors en capacité d'attirer l'attention des ADR de manière ciblée (Echéances des entretiens non tenues, formations suivie par salarié etc....).

Il est à constater qu'aujourd'hui les entretiens professionnels soient ne sont pas établis, soient ne sont pas remontés jusqu'au siège : quoiqu'il en soit, pour ces deux dernières années, ce manquement expose l'entreprise à une pénalité de l'ordre de 450 000 €. (ce qui représente 42,8 % du budget prévisionnel actuel). Au grand damne des membres de la commission.

La commission suggère que le service formation informe davantage les ADR sur les obligations de l'entreprise, car il semble qu'une dynamique de formation ne peut se faire sans l'impulsion des managers.

La commission réitère son souhait qu'un support soit mis à disposition des salariés dans l'esprit du catalogue DIF.

Observations sur le plan prévisionnel 2016 :

Il s'agit du premier plan couvrant à la fois les salariés des magasins et les salariés du site de Neuville (logistiques)

L'entreprise n'étant plus tenue par une présentation légale et obligatoire, la commission suggère de présenter les formations selon les catégories de population auxquelles elle s'adresse afin d'évaluer la part de budget dont chacune bénéficie

Après les avoir recensées une à une, il est pointé qu'une seule s'adresse aux vendeuses : « Style et vente », qui répond pourtant à un besoin pour toutes.

Basiques métiers RM RMA	Réseau RM RA
Indicateurs de performances RM RMA	Réseau RM RA
Basiques merchandising	Réseau RM RA
Métiers RM RMA	Réseau RM RA
Habilitation électrique	Réseau RM
Gérer l'agressivité des clientes	Une équipe magasin ciblée par l'ADR + les magasins de proximité pour rentabiliser la Formation
Management	Réseau RM avec une évolution RMA en 2017
Style et vente	Réseau les vendeuses
Droit du travail	Réseau RM
Réussir sa mission de tuteur	Réseau RM RMA
Formation de formateur	Réseau Les RM, nouvelles formatrices
Sauvetages secourisme au travail	Tous publics
Recyclage sauvetages secourismes	Tous publics
Utilisations extincteurs	Centrale
Gestes et postures	Logistique
CACES recyclage 1, 3, 5	Logistique
Néerlandais	Siège/spécifique
Word	Centrale
Excell	Centrale

Les membres de la commission déplorent le déséquilibre des chances d'accès à la formation pour la population des employés.

« Gérer l'agressivité des vendeuses » est une action qui leur semble s'adresser à toute personne travaillant en magasin.

La commission souhaite maintenir un comparatif du budget comparé à la masse salariale pour avoir un meilleur suivi annuel.

Elle suggère d'envisager les formations aussi en fonction de l'ancienneté des vendeuses : est-il normal de ne pas former des salariés sous prétexte qu'ils sont à temps partiel, non seulement s'apparente à de la discrimination, mais les attentes et exigences professionnelles restent les mêmes dans les services rendus à la clientèle.

Le service formation indique rester ouvert aux propositions de formations susceptibles d'intéresser le collègue Employés.

La commission suggère de cibler des formations cœur de métier, ventes, relooking...

Sur les contrats en alternance

Discussion sur la possibilité de prévoir une semaine sur le siège pour les stagiaires en formation bac + 3 (option marketing, négociation...), notamment l'international

Une convention tripartite spécifique devrait alors être établie, en revanche les frais d'hébergement, repas, déplacement ne seraient pas pris en compte, outre que l'international (DIRAMODE) est gérée par une autre société juridiquement distincte. A suivre. Sur le cas particulier présenté.

83 stagiaires en formation par alternance actuellement au sein du réseau majoritairement des BTS MUC.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Le 5 juillet 2016, 9 h 30 pour l'analyse du Le réalisé 2015 et le Bilan prévisionnel 2016 au 30 juin

Le 20 septembre 2016 9 h 30 pour les orientations générales 2017.

Maley UPRAVAN
Présidente de la commission